

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 octobre 2015

DCM N° 15-10-29-18

Objet : Subventions aux associations proposant des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse et du soutien aux familles, la Ville de Metz attribue une participation financière pour chaque enfant messin participant à un séjour ou un accueil collectif de mineurs au cours des vacances scolaires. Cette participation, fixée à 1,50 € par jour, sans condition de revenu, est directement déduite des sommes dues par les familles par l'association organisatrice.

Pour la saison 2014/2015, une enveloppe estimative destinée à financer cette participation, pour les accueils réalisés d'octobre 2014 à décembre 2015 inclus, a été attribuée à certaines associations en début d'année dans le cadre du conventionnement. Cette somme est réévaluée en fin d'année pour les associations qui ont accueilli un nombre plus important d'enfants. Les associations non conventionnées sont quant à elles subventionnées en une seule fois en fin d'année.

Ainsi, au vu du bilan, qui fait apparaître un total de 42 331 journées d'accueil réalisées, compte tenu des avances attribuées dans le cadre du conventionnement, et du forfait prévu pour les vacances de la Toussaint et de Noël 2015, le montant de subvention à verser est de 23 588 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT le soutien apporté aux initiatives favorisant l'animation des quartiers et la promotion des valeurs de partage et de solidarité,

VU la DCM n° 15-04-30-14 relative aux avances destinées aux associations proposant des accueils collectifs de mineurs notamment, accordées lors du Conseil Municipal du 30 avril 2015,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ATTRIBUER les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de 23 588 € :

- Association Messine Interfédérale et Solidaire Patrotte	197,50 €
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny	297,50 €
- Maison des Associations du Sablon – Centre Social	288,50 €
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	858,50 €
- Centre Social de Metz Centre Arc-En-Ciel	3 835,00 €
- C.A.L.P	1 597,50 €
- Association Franco-Asiatique	712,50 €
- Association Carrefour Metz	3 607,50 €
- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	171,00 €
- Association Action pour la Jeunesse, l'Enfance et la Famille	445,50 €
- Association Il Etait une Fois	10 071,00 €
- Le Centre Culturel d'Anatolie	1 506,00 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

La dépense totale s'élève à 23 588 €. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 17h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ